

Commune d'UFFHEIM**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM****DE LA SEANCE DU LUNDI 1^{er} JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le lundi 1^{er} juin, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : BITTERLIN Anne, KOERPER Jean-Luc, LOHRENGEL Gérard, HOLBEIN Clarisse, LECLAIRE Florence, FOUTHIER Sandra, ROGARTH Delphine, LEIBY Thomas, BARTH Julien, BIASSOLI Alessia, ACKERMANN Anne-Julie, HANSER Luc, ZINNIGER Roxane.

A donné procuration : M. Patrick WADEL à M. André RIBSTEIN

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et à Madame Véronique KUNTZ, Maire de Waltenheim, puis aborde les points à l'ordre du jour. Il constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Jury d'Assises

Point 2 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 3 / Règlement intérieur du Conseil Municipal

Point 4 / Droit à la formation des élus locaux

Point 5 / Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

Mis en ligne le 10 juin 2026
Par le Maire, André RIBSTEIN.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Attaché territorial, faisant fonction de Secrétaire général de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Jury d'Assises

Vu la circulaire préfectorale du 21 avril 2026 portant dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2027 ;

Vu que la Commune d'Uffheim est la Commune tête de liste avec Waltenheim ;

Vu la présence de Madame Valérie KUNTZ, Maire de la Commune de Waltenheim ;

Monsieur le Maire fixe les modalités du tirage au sort, à savoir deux personnes du Conseil Municipal d'Uffheim et Madame le Maire de Waltenheim sont désignés pour le tirage au sort. Une personne ainsi désignée indique un chiffre au hasard pris sur la liste électorale 2026 de chaque Commune.

Madame Anne BITTERLIN indique le numéro « 59 » pour la liste électorale de Waltenheim.

Madame Sandra FOUTHIER indique le numéro « 1 » pour la liste électorale d'Uffheim.

Madame Valérie KUNTZ indique le numéro « 229 » pour la liste électorale d'Uffheim.

Le Conseil Municipal, après avoir tiré au sort et à l'unanimité,

NOMME les personnes suivantes

Pour WALTENHEIM => Monsieur Pascal CHRISTEN, né le 4 février 1970 à Mulhouse, Haut-Rhin, domicilié au 3 rue Jean Kempf à Waltenheim, soudeur ;

Pour UFFHEIM => Madame Virginie Angélique MATHON née ACKER, née le 1^{er} août 1981 à Mulhouse, Haut-Rhin, domiciliée au 6 rue Sébastien Gutzwiller, profession inconnue ;

Pour UFFHEIM => Monsieur Franck Alain FOUTHIER, né le 13 octobre 1975 à Saint-Dizier, Haute-Marne, domicilié au 43 Suttergasse à Uffheim, ingénieur.

Les personnes concernées seront prévenues par courrier.

POINT 2 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 27 avril 2026 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par le maire et le secrétaire.

POINT 3 / Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

POINT 4 / Droit à la formation des élus locaux

La formation des élus locaux constitue un droit reconnu par la réglementation et un outil indispensable à l'exercice du mandat. Elle permet aux élus d'acquérir et d'actualiser leurs connaissances afin d'assurer efficacement leurs missions et de faire face aux problématiques propres à leur collectivité.

Conformément à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit dans les trois mois suivants son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Chaque élu peut bénéficier des droits à la formation, à la condition que l'organisme de formation soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Tout membre de l'organe délibérant d'une collectivité peut suivre, au cours des 6 premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local. Cette session comporte un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux, incluant, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'Etat, une présentation détaillée des principaux droits et des obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de collectivité territoriale.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

La durée du congé de formation des élus locaux est de 24 jours par mandat.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Chaque élu souhaitant bénéficier d'une formation prise en charge par la commune doit préalablement en avertir le maire qui instruira la demande au vu du bulletin d'inscription et des informations fournies par l'élu, dont, obligatoirement : le nom de l'organisme dispensateur, le sujet de la formation, sa durée et son coût.

Chaque élu ayant suivi une formation devra remettre au maire une attestation produite par l'organisme formateur et constatant que l'élu a bien participé à la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

INSCRIT au budget de l'exercice une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens et à prendre toute disposition nécessaire.

POINT 5 / Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Par délibération en date du 14 octobre 2020, le Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION a créé, en application des dispositions de l'article 1609 du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant total des charges financières résultant des transferts de compétences entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

La CLECT est également tenue de fournir, à la demande du Conseil Communautaire ou du tiers des Conseils Municipaux, une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à la Communauté d'Agglomération ou par cette dernière aux communes.

La CLECT est exclusivement composée de membres des Conseils Municipaux des communes membres.

Dans sa délibération du 6 mai 2026, le Conseil Communautaire a décidé que la CLECT est composée du Président, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacune des 40 communes membres de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION.

Le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au sein de la CLECT selon les conditions fixées à l'article L 2121 du Code des Collectivités Territoriales qui impose le scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121 du Code des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION du 14 octobre 2020,

Vu la délibération du Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION du 6 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de voter au scrutin public ;

DESIGNE Mme Anne BITTERLIN en qualité de membre titulaire de la CLECT de Saint-Louis Agglomération ;

DESIGNE M. Gérard LOHRENGEL en qualité de membre suppléant de la CLECT de Saint-Louis Agglomération.

POINT 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

6.1 Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire a envoyé par mail aux conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération du 8 avril 2026 ainsi que la note de synthèse du conseil de communauté du 6 mai 2026.

Les représentants au sein des commissions thématiques de Saint-Louis Agglomération ont été désignés lors de la réunion du 1^{er} juin 2026.

- Affaires transfrontalières : ZINNIGER Roxane
- CTG / Petite enfance et Enfance, jeunesse, bilinguisme : BITTERLIN Anne
- Développement rural : ROGARTH Delphine
- Eau et assainissement : KOERPER Jean-Luc
- Mobilité douce – pistes cyclables : BITTERLIN Anne
- Santé : RIBSTEIN André
- Valorisation des déchets : WADEL Patrick

POINT 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

7.1 Anne BITTERLIN

Madame Anne BITTERLIN informe qu'une partie des membres de la commission Communication s'est réunie le 19 mai 2026 pour instaurer la gestion du compte Facebook de la commune.

Elle informe également que la première commission Animations – Culture – Social s'est tenue le 26 mai 2026. Lors de cette réunion, la commission a validé le devis de l'animation et a choisi le traiteur pour la Fête de Noël des Aînés.

Madame Anne BITTERLIN rend compte du rendez-vous avec Monsieur Yannick LOBSTEIN, responsable Animation et Prévention Santé chez Amaelles.

Le service Animation – Prévention Santé d'Amaelles Haut-Rhin développe des activités de loisirs et de prévention santé à destination des séniors du Haut-Rhin pour tous les goûts, toutes les envies et adaptées au niveau de chacun.

La finalité des actions proposées est de prévenir la perte d'autonomie et de permettre un maintien à domicile le plus longtemps possible. Leurs projets s'inscrivent dans une démarche d'épanouissement personnel, favorisant le lien social, l'amélioration de la condition physique, la prévention des troubles de la mémoire et des risques de chutes.

Les activités seront choisies par la commission Animations – Culture – Social d'Uffheim et seront proposées, gratuitement, aux personnes de plus de 60 ans en 2027.

7.2 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que la première commission Travaux – Environnement s'est tenue le 27 mai 2026. Lors de cette réunion, la commission a initié une demande de devis pour le remplacement de la table et bancs au bas du lotissement Bifang.

Les membres de la commission ont également évoqué les décorations de Noël et notamment, leur souhait de remettre un sapin devant la mairie.

POINT 8 / Divers & Informations

8.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Vendredi 5 juin	Conseil Municipal	18 h 00 Mairie
Vendredi 5 juin	Fête de l'école	18 h 00 Cour de l'école
Samedi 6 juin	Visite du ban communal	14 h 00
Samedi 6 juin	Barbecue communal	19 h 00 Hangar d'André
Mardi 23 juin	Commission Jeunesse	18 h 30 Mairie
Samedi 27 juin	Fête de la Musique	19 h 00 Parking Maison des Associations
Vendredi 10 juillet	Fête tricolore organisée par le FCU	Stade
Vendredi 10 juillet au mardi 14 juillet	Reconstitution militaire	Casemate

8.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Projet de règlement intérieur du conseil municipal

8.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 29 mai 2026 avec une assistante de justice, des représentants de la gendarmerie et de la brigade verte pour mettre en place la procédure de « Rappel à l'ordre ».

Il explique qu'il s'agit d'une procédure prévue à l'encontre de personnes, majeures ou mineures, auteurs de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune, comme des troubles de l'espace public ou des incivilités.

Une convention sera signée prochainement entre le procureur et la commune représentée par le Maire.

Monsieur le Maire remercie et félicite les personnes présentes lors de la journée citoyenne qui fut une belle réussite. Il informe également avoir eu les félicitations de Monsieur Fabien JORDAN, l'initiateur de ces journées citoyennes.

Il donne lecture de la carte de remerciements de Madame Marguerite Goepfert pour le passage des élus à l'occasion de son anniversaire.

8.4 Tour de table

Madame Florence LECLAIRE indique que la journée citoyenne s'est très bien déroulée dans un bel esprit convivial et souhaite remercier la commune pour le barbecue offert à la fin de la matinée de travail.

Monsieur Jean-Luc KOERPER se joint aux remerciements et félicitations pour la réussite de la journée citoyenne.

Il remercie également la commune pour la carte de condoléances à l'occasion du décès de sa maman.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.

Le Maire,
André RIBSTEIN.

Le Secrétaire,
Elodie LE GALLOUDEC.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 1^{er} JUIN 2026**

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Jury d'Assises
 Point 2 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 Point 3 / Règlement intérieur du Conseil Municipal
 Point 4 / Droit à la formation des élus locaux
 Point 5 / Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
 Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions
 Point 8 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>	---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>	<i>Procuration donnée à André RIBSTEIN</i>
<i>BITTERLIN Anne</i>	<i>2^{ème} Adjointe</i>	---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>	---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>LECLAIRE Florence</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>FOUTHIER Sandra</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>ROGARTH Delphine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>BIASSOLI Alessia</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---

<i>ACKERMANN Anne-Julie</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---
<i>HANSER Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	---
<i>ZINNIGER Roxane</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	---